

Avis adopté à la séance plénière du 13 octobre 2020

## L'hôpital au service du droit à la santé

### Déclaration du groupe CFTC

Comme il est dit dans la conclusion, cet avis est le résultat d'une démarche multiforme (pétitions, résolution du CESE, saisine, consultation citoyenne, auditions...). Et il aura aussi fallu 3 mains (Christine Tellier, Sylvie Castaigne et Alain Dru) pour réaliser cet avis. C'est probablement pour cette raison que cet avis regroupe l'ensemble des problématiques de l'hôpital qui devrait être au service du droit à la santé.

Le groupe de la CFTC approuve les 3 grands thèmes déclinés.

1. Rétablir un fonctionnement de l'hôpital adapté aux besoins :

- Les personnels soignants doivent être mieux considérés, en termes de salaire, de carrière, de formation. Ils doivent être remis au centre des décisions.
- Tout doit être mis en œuvre pour simplifier les procédures de validation des protocoles de coopération et de délégation de tâches.

Préconisations 1 – 2 et 3.

- La prévention et l'éducation à la santé, la qualité des soins, la coordination des parcours doivent être priorités. L'ONDAM doit évoluer vers un cadre pluriannuel avec des enveloppes davantage décloisonnées pour mieux financer la continuité des parcours. C'est la préconisation 7.

2. Mieux intégrer l'hôpital dans la réalité des territoires et refonder la gouvernance de santé :

La CFTC soutient la préconisation demandant un moratoire sur la suppression de lits, les fermetures et les réorganisations de services et d'établissements jusqu'à l'élaboration du diagnostic et l'adoption d'un schéma de santé.

Il faut renforcer le rôle des Conseils Territoriaux de santé pour en faire de véritable parlementaire de santé de proximité.

Il faut également réviser le statut des ARS sur leur composition, leurs missions et leurs pratiques vis-à-vis des opérateurs de santé.

3. L'hôpital dans le système de soin : mieux organiser les interfaces.

- Les professionnels et les patients doivent être remis au centre du système.
- Le DMP doit être simplifié afin de faciliter la coordination globale des parcours.
- En avril 2020, + d'1 million de téléconsultations comptabilisées. Cet « outil » doit être davantage déployé tout en s'assurant du respect du droit des patients.

La CFTC soutient la préconisation 11 proposant un numéro d'appel unique, la mise en place en journée d'une plateforme de régulation interconnectée aux agendas des médecins et la mise en place soir et WK de Maisons Médicales de garde où collaboreront médecins de ville et urgentistes hospitaliers.

Cet avis apporte des solutions solides ainsi qu'un éclairage sur ce que les soignants et les citoyens veulent pour un hôpital humain.

La CFTC a voté cet avis et remercie tous les personnels soignants permettant de tenir bon face au COVID, mais la politique de l'hôpital devra changer rapidement afin qu'ils puissent continuer à faire de leur métier un engagement humain sur du long terme.